



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2019

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Gil GUILBERT, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Viviane LECLUSE, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE.

Absents excusés :

Sonia BENAVIDES procuration donnée à Gil GUILBERT

Béatrice BARRERE procuration donnée à Philippe FREMONT

Daniel DARRY procuration donnée à Olivier LESUEUR

Absente : Brigitte CAVALLERO-DUBOIS

Secrétaire de séance : Gil GUILBERT

Le maire demande l'ajout du sujet suivant à l'ordre du jour :

➤ Dédommagement assurance AXA.

▪ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

▪ **DEDOMMAGEMENT ASSURANCE AXA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre assureur AXA nous a envoyé un chèque de 216.90 € correspondant au bris de glace sur le Mercedes Sprinter. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de la société d'assurance AXA.

▪ **INDEMNISATION RPI MATERNELLE DE LA VAUPALIERE**

Pour répondre à la demande réitérée de la commune de la Vaupalière, représentée par son Maire, Bernard BRUNET, concernant une demande d'indemnisation pour les enfants de Montigny scolarisés en maternelle à la Vaupalière ;



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Considérant le statut de RPI établi entre les deux communes tant en primaire qu'en maternelle ;

Considérant que les deux communes n'ont pas pu s'accorder sur les termes d'une convention votée le 27 mars 2018 ;

Le conseil municipal décide, à 12 voix pour et 2 abstentions, d'attribuer une indemnité forfaitaire de 20 000 € pour l'année scolaire 2018/2019 à la commune de la Vaupalière.

▪ REMBOURSEMENT EDITIONS MDI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'éditeur Interforum MDI nous a envoyé un chèque de 306 € correspondant au remboursement d'une facture erronée pour le compte de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de la société éditions MDI.

▪ RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE DE LA RESIDENCE DES SAULES

En l'absence de réunion préalable avec le syndicat de la résidence, le point est reporté au prochain Conseil Municipal.

▪ BALAYAGE DES VOIES COMMUNALES

Après avoir étudié les devis présentés par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à 13 voix pour et 1 voix contre de faire nettoyer les voies communales de la commune par la SARL HALBOURG ET FILS, située rue de la Vallée à Saint Pierre Bénouville (76890), du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 (15 passages).

Forfait par passage : 515.00 € HT tous frais inclus (transport et traitement des déchets)

▪ SAUVEGARDE DES DONNEES INFORMATIQUES

Dans le cadre du RGPD, il devient indispensable de mettre en place un système de sauvegarde informatique des données.

Après avoir présenté les différents devis, le conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société Internet Concept pour la mise en place d'un système de sauvegarde à distance avec un abonnement mensuel de 30€ HT.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

▪ DECISIONS MODIFICATIVES

DM n°5 : Trop perçu Taxe d'Aménagement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 102296 : Reprise sur taxe d'aménagement		1 524,00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		1 524,00 €

La DM est adoptée à l'unanimité.

DM n°6 et 7 : Prémption Maison Rue du Gré

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	203 000,00 €	
D 023 : Virement section investissement		203 000,00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2115 : Terrains bâtis		203 000,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		203 000,00 €

Les deux DM sont adoptées à l'unanimité.

▪ QUESTIONS DIVERSES

- Emploi jeunes : Marie-Claude LOQUET-BENAIOUN fait part aux conseillers du projet d'emplois jeunes pour les 16-18 ans. Les modalités d'organisation et de rémunération sont encore à définir.
- Bons des jeunes : sur une centaine de jeunes concernés, seuls 50 sont venus chercher leur bon de Noël.
- Trail de Noël : l'évènement a été une réussite avec près de 1700 participants.
- Rue de la Forêt : des travaux de voirie vont être réalisés en 2020 afin de remédier aux problèmes d'inondations sur la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

Le Maire,
Christian POISSANT